

Conditions de garantie de expert multimédia S.A.

Couverture contre les dysfonctionnements des produits achetés :

expert multimédia S.A. accorde une garantie d'une année, pour autant qu'aucune clause contraire ne soit stipulée par le fabricant ou expert multimédia S.A., sur le bon fonctionnement de l'appareil acheté pour son utilisation supposée. La période de garantie commence le jour de la vente et/ou de la livraison de l'objet de l'achat.

L'acheteur est obligé d'indiquer immédiatement tout dysfonctionnement à expert multimédia S.A. et de suivre ses instructions. Les prestations de la garantie sont perdues si les réparations sont effectuées par le client lui-même, s'il confie la réparation à un tiers ou s'il ne suit pas les instructions de expert multimédia S.A.

expert multimédia S.A. est autorisée à apporter des améliorations (réparations) ou à effectuer une livraison de remplacement, selon son choix. L'échange ou le remplacement d'un article ne prolonge en aucun cas la garantie. expert multimédia S.A. décline toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, ainsi que pour la perte financière que peut entraîner une rupture d'article ou une manipulation inadéquate. Tout changement, remise, rétractation et toutes les exigences de dommages intérêts pouvant être présentés à ce sujet par l'acheteur sont, dans ce cas, exclus.

Si les améliorations échouent et si une livraison de remplacement n'est pas possible, l'acheteur peut retourner la marchandise contre le remboursement du prix d'achat plein ou garder la marchandise contre une remise sur le prix d'achat.

Sont exclus de la garantie notamment les dommages qui sont nés d'usure normale, d'erreur d'exploitation, d'utilisation inadéquate ou par manque de soin. Les avaries de transport sont également exclues de la garantie.

Couverture contre les dysfonctionnements des produits réparés :

expert multimédia S.A. accorde une garantie de trois mois sur le bon fonctionnement de l'appareil réparé. La période de garantie commence le jour de la remise de l'objet réparé.

L'acheteur est obligé d'indiquer immédiatement tout dysfonctionnement à expert multimédia S.A. et de suivre ses instructions. Les prestations de la garantie sont perdues si les réparations sont effectuées par le client lui-même, s'il confie la réparation à un tiers ou s'il ne suit pas les instructions de expert multimédia S.A.

expert multimédia S.A. est autorisée à apporter des améliorations (réparations). Tout changement, remise, rétractation et toutes les exigences de dommages intérêts pouvant être présentés à ce sujet par l'acheteur sont, dans ce cas, exclus.

Si les améliorations échouent, l'acheteur peut retourner la marchandise réparée contre le remboursement du prix de la réparation ou garder la marchandise contre une remise sur le prix d'achat d'un appareil équivalent.

Sont exclus de la garantie notamment les dommages qui sont nés d'usure normale, d'erreur d'exploitation, d'utilisation inadéquate ou par manque de soin. Les avaries de transport sont également exclues de la garantie.